

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : CHADWICK 8144 19.09.22

Le 20/09/2022



Bien :	Maison individuelle
Adresse :	539 chemin De Castang
	24220 COUX-ET-BIGAROQUE
Numéro de lot :	NC
Référence Cadastrale :	NC

PROPRIETAIRE

Madame et Monsieur CHADWICK Christine 539 Chemin De Castang 24220 COUX-ET-BIGAROQUE

DEMANDEUR

Madame et Monsieur CHADWICK Christine 539 Chemin De Castang 24220 COUX-ET-BIGAROQUE

<u>Date de visite</u> : 19/09/2022

Opérateur de repérage : CLAUZEL Julien



ATTESTATION D'INDÉPENDANCE **GARANTIE DES MOYENS**

Je soussigné, Julien PONS, gérant de la SAS T2L EXPERTISE, franchisé indépendant EX'IM dont le siège social est situé 21 rue de juillet 24290 MONTIGNAC, déclare et m'engage sur l'honneur* que la SAS T2L EXPERTISE n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs que la SAS T2L EXPERTISE met les moyens nécessaires au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

Fait à Montignac le 02 janvier 2020



ix Art. L. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 répondant aux critères d'indépendance, d'impartialité et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance. »

SANCTIONS

- « Art. L. 271-4. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :
 a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1o à 4o et au 6o de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6; b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique
- c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1o à 40 et au 60 de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à
- « La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »







ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

> T2L EXPERTISE 21 RUE DE JUILLET 24290 MONTIGNAC Adhérent n°A036

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 1 rue des Italiens 75431 Paris Cedex 09, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- . DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GA7
- PLOMB (CREP, DRIP) avec ou sans mention
- TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux
- Recherche Plomb avant travaux et avant démolition
- Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont Mérules
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés



- Diagnostic Eco Prêt
- Diagnostic Pollution des sols
- Diagnostic Radon
- Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail,
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
- Mission de coordination SPS
- RT 2005 et RT 2012
- Audit Energétique (sous réserve de la production d'une attestation de formation)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
- Diagnostic légionnelle
- Diagnostic incendie
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail.
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception.
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement.
- Expertise judiciaire et para judiciaire
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neuf
- Le Diagnostic des déchets issus de la démolition de la structure des bâtiments sous réserve que le signataire du rapport justifie d'un diplôme de Technicien de la Construction ou d'une VAE équivalente
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drônes
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB





Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à : 500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNÉE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 22/12/2021 Pour servir et valoir ce que de droit. POUR L'ASSUREUR : LSN, par délégation de signature :

> 1, rue des fallers CS 0021 -75431 Paris Cedex 09 Tél. : 01 53 20 50 50

Security on Country of Assuming 3.43-10. Cast of 37-38-34-380 carrier (1-4.3-36) 129-300 17 CH-AS. 31-800 NT South CH-A Servic L-NOPE



NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° CHADWICK 8144 19.09.22

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Maison individuelle Réf. Cadastrale : NC

Adresse : 539 chemin De Castang Bâti : Non Mitoyenneté : Oui

24220 COUX-ET-BIGAROQUE

Date de construction : 2000

Propriétaire : Madame et Monsieur CHADWICK

Christine

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : 112 kWh_{ep}/m².an

Estimation des émissions : 26 kg_{eq}Co2/m².an

Estimation des émissions : 26 kg_{eqCO2}/m².an

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.

DIAGNOSTIC GAZ

L'installation ne comporte aucune anomalie

Etat des Risques et Pollutions

Nature du risque	Bien	Travaux
Inondation PPRn Inondation, approuvé le 15/04/2011	Non concerné	non
Sismicité Zonage sismique : Très faible	Non concerné	non



diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2224E2148883I établi le: 20/09/2022 valable jusqu'au: 19/09/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe



adresse: 539 chemin De Castang, 24220 COUX-ET-BIGAROQUE

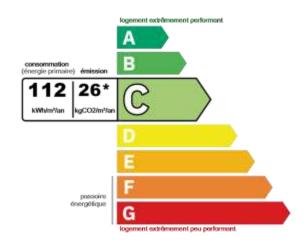
type de bien : Maison individuelle année de construction : 2000 surface habitable: 173 m²

propriétaire : CHADWICK Christine

adresse: 539 Chemin De Castang, 24220 COUX-ET-BIGAROQUE

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 4655 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 24121 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2308 €** et **3122 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

T2L Expertise

21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC

diagnostiqueur: Julien CLAUZEL tel: 05.53.50.91.01 email: exim24@exim.fr Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

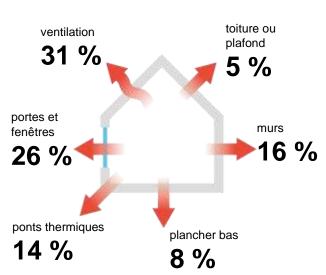
organisme de certification : ICERT

116b rue Eugène Pottier **35000 RENNES**

n° de certification : CPDI4793



Schéma des déperditions de chaleur



Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie frais annuels d'énergie consommation d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) chauffage 14923 (14923 éf) Entre 1 815€ et 2 455€ propane eau chaude 11% Entre 235€ et 317€ propane 1927 (1927 éf) sanitaire refroidissement éclairage **785** (341 éf) Entre 80€ et 108€ électrique Entre 178€ et 242€ auxiliaires électrique 1 755 (763 éf) Entre 2 308€ et 3 122€ par Pour rester dans cette fourchette énergie totale pour les 19 390 kWh (17 955 kWh é.f.) usages recensés d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 141,261 par jour.

 $\text{\'e.f.} \rightarrow \text{\'energie finale}$

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -27,4% sur votre facture soit -584 € par an **astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été ightarrow 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée \rightarrow 141,26l /jour d'eau chaude à 40°C

- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.
- 58l consommés en moins par jour,
 - c'est en moyenne -36% sur votre facture soit -99 € par an

astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

^{*} Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

description

isolation

bonne

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemb	le du l	logement
--------------	---------	----------

murs	Mur Blocs de béton creux donnant sur Terre (paroi enterrée), isolé

plancher bas bonne Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue

toiture / plafond Plafond Plaques de plâtre donnant sur Combles perdus, isolé Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois -

double vitrage vertical (e = 6 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture portes et fenêtres Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm)

Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture

Porte opaque pleine isolée

Vue d'ensemble des équipements

chauffage

•
Chaudière condensation GPL installée en 2019 sur Radiateur

eau chaude sanitaire Chaudière condensation GPL installée en 2019

description

ventilation VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 Chaudière condensation:

pilotage Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

éclairage Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.

chaudière Eteindre le chauffage en cas d'absence prolongée .

isolation Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans…) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

	lot	description	performance recommandée
\triangle	toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	$R = 10 \text{ m}^2.\text{K/W}$
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K

DPE	diagnostic de p	performance énergétique (logement)		p.5 Bis
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air	Uw <1,7W/m²K	
û	portes et fenêtres	intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif: Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
		Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses		

portes et fenêtres

d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3

W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un

Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.

Montant estimé par fenêtre

DPE diagnostic de performance énergétique p.5 Bis Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un portes et fenêtres Uw < 1.7W/m²K10 Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un portes et fenêtres Uw < 1.7W/m²KUw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air

intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Commentaire:

Néant

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 2224E2148883I

Néant

Invariant fiscal du logement : **Néant** Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 19/09/2022

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Aucune facture de travaux n'a été fourni, ce qui engendre une dévalorisation de la prise en compte des matèriaux mis en oeuvre.

	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Département		-		24 - Dordogne
(0	Altitude		猴	donnée en ligne	170
généralités	Type de bien		D	observée ou mesurée	Maison Individuelle
a	Année de construc	tion	≈	valeur estimée	2000
şné	Surface habitable du logement		D	observée ou mesurée	173
ğ	Nombre de niveau	x du logement	D	observée ou mesurée	2
	Hauteur moyenne	sous plafond	Q	observée ou mesurée	2,5
				,	
	donnée d'entrée	•	origin	ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	۵	observée ou mesurée	18,15 m²
		Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
		Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	20 cm
	Mur 1 Nord	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	8 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
(I)		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
enveloppe		Doublage	ρ	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
<u> </u>		Surface	ρ	observée ou mesurée	34,78 m²
N N		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Φ		Epaisseur mur	Q	observée ou mesurée	20 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Mur 2 Est	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	8 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
		Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
		Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Surface	۵	observée ou mesurée	10,32 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Mur 3 Sud	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
	Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	7,5 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation: oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
Mur 4 Sud	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	24,66 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
M 5 O	Isolation: oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Mur 5 Ouest	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	18,15 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Mur 6 Nord	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	23,71 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Mur 7 Est	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	8 cm

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
200000	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	۵	observée ou mesurée	11,45 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Mur 8 Sud	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	D	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	D	observée ou mesurée	23,48 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	D	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Mur 9 Ouest	Epaisseur isolant	P	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	P	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	D	observée ou mesurée	86 m²
	Туре	D	observée ou mesurée	Plaques de plâtre
	Isolation: oui / non / inconnue	D	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	Ð	document fourni	2001 à 2005
Plafond 1	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	86 m²
	Surface Aue	ρ	observée ou mesurée	100 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	Ð	document fourni	Non
	Surface	ρ	observée ou mesurée	86 m²
	Type de plancher bas	۵	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Inconnue
Plancher 1	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	41,61 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	86 m²
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Terre-plein
Porto Fanâtas 4	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	5,04 m²
Porte-Fenêtre 1	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Position des baies en flanc de loggia	۵	observée ou mesurée	Oui
	Orientation de la façade	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
	Avancée I	۵	observée ou mesurée	2,5999990463257 m
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	5,88 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Porte-Fenêtre 2	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Position des baies en flanc de loggia	۵	observée ou mesurée	Oui
	Orientation de la façade	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
	Avancée I	۵	observée ou mesurée	1 m
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,32 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
F	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	6 mm
Fenêtre 3	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,92 m²
	Type de vitrage	Ω	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	Ω	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 4	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	Ω	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	3,24 m ²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	©	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Porte-Fenêtre 5	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	4,73 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Porte-Fenêtre 6	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,65 m²
	Type de vitrage	Q	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 7	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	4,73 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
Porte-Fenêtre 8	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	4,73 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Porte-Fenêtre 9	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Position des baies en flanc de loggia	۵	observée ou mesurée	Oui
	Orientation de la façade	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
	Avancée I	۵	observée ou mesurée	2,59999990463257 m
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0,92 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 10	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
Tenedie 10	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Position des baies en flanc de loggia	۵	observée ou mesurée	Oui
	Orientation de la façade	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
	Avancée I	۵	observée ou mesurée	1 m
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	3,01 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	6 mm
Bank Front 6	Présence couche peu émissive	Ð	document fourni	Non
Porte-Fenêtre 11	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
-	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
-	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois,
•	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	(épaisseur tablier ≥ 22mm) Ouest
	Position des baies en flanc de	۵	observée ou mesurée	Oui
-	loggia Orientation de la façade	۾	observée ou mesurée	Ouest
-	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
-	Avancée I	۵	observée ou mesurée	1 m
-	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	3.44 m ²
				-,
	Type de vitrage	<u>م</u>	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	٩	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	€ <u>)</u>	document fourni	Non
,	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Porte-Fenêtre 12	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier ≥ 22mm)
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Position des baies en flanc de loggia	۵	observée ou mesurée	Oui
-	Orientation de la façade	۵	observée ou mesurée	Ouest
-	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
-	Avancée I	۵	observée ou mesurée	1 m
-	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Type de porte	۵	observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
Porte 1	Surface	۵	observée ou mesurée	1,85 m²
-	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 1 Nord	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur 1 Nord : ITI
-	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	7,26 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 2 Est	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur 2 Est: ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	13,91 m
.	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher	Tons is stated	۵	observée ou mesurée	Mur 3 Sud : ITI
Linéaire Plancher 1 Mur 3 Sud	Type isolation	1	obootvoo ou moodroo	

donnée d'entrée	rée origine de la donnée valeur rense			valeur renseignée
	Type de pont thermique	Ω	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 4 Sud	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur 4 Sud : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 5 Ouest	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur 5 Ouest: ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	9,03 m
11.6.0.1.1	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 1 Nord (vers le haut)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ιπι
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	7,26 m
11.6.0.1.1	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 1 Nord (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	7,26 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 2 Est (vers le haut)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	13,91 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 2 Est (vers le bas)	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	Ω	observée ou mesurée	13,91 m
Linéaire Mur 3	Type de pont thermique	Ω	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Sud (vers le haut)	Type isolation	Ω	observée ou mesurée	ІТІ
,	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,13 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 3 Sud (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ΙΤΙ
	Longueur du pont thermique	Ω	observée ou mesurée	4,13 m
Linéaire Mur 4	Type de pont thermique	Ω	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Sud (vers le haut)	Type isolation	Ω	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	3 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 4 Sud (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3 m
Linéaire Mur 5	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Ouest (vers le haut)	Type isolation	Ω	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	14,23 m
Linéaire Mur 5	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Ouest (vers le bas)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ιπι
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	14,23 m
Linéaire Mur 1 Nord (à gauche	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ

donnée dlentrée			a da la dannéa	valour romaniam és
donnée d'entrée	Longueur du pont thermique	origin	observée ou mesurée	valeur renseignée 2.5 m
		۵		•
Linéaire Mur 1	Type de pont thermique	-	observée ou mesurée	Refend - Mur
Nord (à droite du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 7	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 7 Est (à gauche du refend)	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 7	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Est (à droite du refend)	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	ІТІ
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 9 Ouest (à gauche	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
du refend)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 9 Ouest (à droite	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
du refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,5 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
Linéaire Porte-	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,6 m
Fenêtre 1 Mur 5 Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Porte-	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	11,2 m
Fenêtre 2 Mur 5 Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2,4 m
3 Mur 7 Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linásiro Fanâtur	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre 4 Mur 7 Est	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	<u> </u>	-		

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	Q	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Porte-	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5,82 m
Fenêtre 5 Mur 7 Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Porte- Fenêtre 6 Mur 7	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,5 m
Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5,2 m
7 Mur 8 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	D	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	P	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Porte- Fenêtre 8 Mur 8	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	6,5 m
Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ITI
Linéaire Porte- Fenêtre 9 Mur 9	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,5 m
Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ІТІ
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,9 m
10 Mur 9 Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
Linéaire Porte- Fenêtre 11 Mur 9	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	7,1 m
Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
Linéaire Porte- Fenêtre 12 Mur 9	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	7,5 m
Ouest	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
Linéaire Porte 1	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5,02 m
Mur 7 Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur

	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
		Type d'installation de chauffage	Ð	document fourni	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	Ð	document fourni	Chaudière condensation
		Surface chauffée	۵	observée ou mesurée	173 m²
		Année d'installation	Ð	document fourni	2019
		Energie utilisée	P	observée ou mesurée	Gpl
		Présence d'une ventouse	P	observée ou mesurée	Non
		QP0	×	valeur par défaut	0,12 kW
		Pn	Ð	document fourni	25 kW
		Rpn	×	valeur par défaut	95,19 %
10		Rpint	×	valeur par défaut	106,49 %
ints	Chaudière condensation	Présence d'une veilleuse	Q	observée ou mesurée	Non
équipements		Type émetteur	Q	observée ou mesurée	Radiateur
ipe		Surface chauffée par émetteur	Q	observée ou mesurée	173 m²
şdu		Type de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Central
•		Equipement d'intermittence	۵	observée ou mesurée	Central avec minimum de température
		Présence de comptage	Q	observée ou mesurée	Non
		Type générateur	Ð	document fourni	Chaudière condensation
		Type production ECS	Ð	document fourni	Individuel
		Isolation du réseau de distribution	ρ	observée ou mesurée	Non
		Pièces alimentées contiguës	Q	observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Oui
		Type de ventilation	Ð	document fourni	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Ventilation	Année installation	Ð	document fourni	2000
		Plusieurs façades exposées	۵	observée ou mesurée	Oui





DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'EL

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet

DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : DORDOGNE

Commune: COUX-ET-BIGAROQUE (24220)

Adresse: 539 chemin De Castang Lieu-dit / immeuble : Sans Objet

Réf. Cadastrale : NC

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Type d'immeuble : Maison individuelle

Date de construction : 2000

Année de l'installation : > à 15 ans

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: CHADWICK 8144 19.09.22 ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : CHADWICK Christine

Tél.: Email: christine.chadwick@orange.fr

Adresse: 539 Chemin De Castang 24220 COUX-ET-BIGAROQUE

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : M

Autre le cas échéant (préciser)

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom: CLAUZEL Prénom : Julien

Nom et raison sociale de l'entreprise : T2L Expertise

Adresse: 21 rue de Juillet

24290 MONTIGNAC

N° Siret: 80792986400013

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA France IARD N° de police : 10583929904 date de validité : 31/12/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT , le 28/03/2018 ,

jusqu'au 27/03/2023

N° de certification : CPDI4793





4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.





Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	1
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	/
B.3.3.6 b)	Eléments constituant les CONDUCTEURS DE PROTECTION appropriés.	/
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	1
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	/
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	/

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée





- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
 - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. »;
 - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC: de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.»;
 - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.»;
 - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
 - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
 - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
 - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
 - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
 - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
 - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
 - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant





EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.





Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

9

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 19/09/2022 Date de fin de validité : 19/09/2025

Etat rédigé à MONTIGNAC Le 20/09/2022

Nom : CLAUZEL Prénom : Julien







CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4793

Version 001

e soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CLAUZEL Julien

Est certifié(e) selon le référentiel l.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 03/05/2018 - Date d'expiration: 02/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 28/03/2018 - Date d'expiration: 27/03/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 27/03/2018 - Date d'expiration: 26/03/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 02/05/2018 - Date d'expiration: 01/05/2023

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet : 06/06/2018 - Date d'expiration : 05/06/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/06/2018.

*Mayors de reporting all missioner et pods to de to key A est de missioner et poduto de to los 8 et éculturors préndiques de CRU de consension del missioner et produte de to kie A des les biodifinances auxes aux est de formation.

"Planters de la restrica des motificacions es product de la las filas de motificación coloridad de la las de de la filas de comunicación motificación de la las de de motificación de la las de descripcións de la las de de la restricación de la las de de la restricación de la las de las dela las dela las del las dela l

Antiti du 21 inspenden 2005 modifié définieure à la content de cent beton des compréhences de personnes proprietures de constant de reque discource et a glant à ser la degradant du reque de constant de compréhence de compréhence de la confidence de reque de constant de compréhence de la confidence de reque de constant de compréhence de la confidence de reque de constant de compréhence de la confidence de reque de constant de compréhence de la confidence de reque de constant de compréhence de la confidence de confidence de constant de compréhence de la confidence de conf



Certification de personnes Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire



CPEDIFR11 revis





Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ; Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrete du 18 novembre 2013 portant reconna	alssance de la norme NF P45-500 de janvier 2013				
A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS					
● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : □ appartement	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 539 chemin De Castang 24220 COUX-ET-BIGAROQUE Escalier : Sans Objet Bâtiment : Sans Objet N° de logement : Sans Objet Etage : Sans Objet Numéro de Lot : Sans Objet Réf. Cadastrale : NC Date du Permis de construire : Sans Objet				
B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE					
 Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : Madame et Monsieur CHADWICK Prénom : Christine Adresse : 539 Chemin De Castang 24220 COUX-ET-BIGAROQUE Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :					
24220 COUX-ET-BIGAROQUE Téléphone :	Ou A défaut le numéro de compteur Numéro :				
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC					
● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : CLAUZEL Julien Raison sociale et nom de l'entreprise : T2L Expertise Adresse : 21 rue de Juillet					





D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Chauffage et ECS	Etanche	
SAUNIER DUVAL		
	Cuisine n°1 - Mur H	
Appareil de cuisson	Non raccordé	
FIRENZI		
	Cuisine n°2 - Mur D	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R.: Appareil raccordé - D.E.M: Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR: Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

NOTE A L'ATTENTION DE L'ACQUEREUR : votre rapport contient une ou plusieurs anomalies de type A1 et/ou A2 ?

Vous souhaitez obtenir gratuitement des informations sur l'(les) anomalie(s) détectée(s), les travaux à réaliser ou être mis en relation avec un installateur ?

Principal distributeur de gaz naturel en France et conformément à ses missions de service public, GRDF vous informe, quel que soit votre fournisseur d'énergie.

Les conseillers GRDF sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en conformité de votre installation au <u>09 69 36 28 70</u> du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 18h.

Si votre installation présente un **D**anger **G**rave **I**mmédiat, le diagnostiqueur doit interrompre immédiatement l'alimentation en gaz de (ou des) partie(s) d'installation concernée, et GRDF prendra contact avec vous pour lever l'anomalie dans les meilleurs délais.

GRDF ne vend ni n'installe d'équipement de chauffage

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G

CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.





☑ L'installation ne comporte aucune anomalie.		
L'installation comporte des anomalies de type	e 41 qui devront être réparées ultérieurement.	
L'installation comporte des anomalies de type	e 🔑 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.	
☐ L'installation comporte des anomalies de type	e OGD qui devront être réparées avant remise en service.	
	nt) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation az, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à ou les étiquettes de condamnation.	
L'installation comporte une anomalie 32c qui sous le contrôle du distributeur de gaz	devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social	
H ACTIONS DE L'OPERATEUR I	DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI	
_	ette signalant la condamnation de l'installation de gaz quette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation	
numéro de compteur ;	re de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du tun Danger Grave et Immédiat (DGI)	
Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c		
☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur		
Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie		
J SIGNATURE ET CACHET DE L'E		
Visite effect Fait à MON Rapport n° Date de fin Nom / Prén	isite et d'établissement de l'état de l'installation gaz tuée le : 19/09/2022 ITIGNAC le 20/09/2022 : CHADWICK 8144 19.09.22 GAZ de validité : 19/09/2025 om du responsable : PONS Julien om de l'opérateur : CLAUZEL Julien	

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4793 Version 001

e soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CLAUZEL Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 03/05/2018 - Date d'expiration: 02/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 28/03/2018 - Date d'expiration: 27/03/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 27/03/2018 - Date d'expiration: 26/03/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 02/05/2018 - Date d'expiration: 01/05/2023

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/06/2018.

*Always denotings demander at poducia de la facilità A ce des malatura i professioni la facilità de declaration del malatura de communent del malatura i produs del tribia A demissionem autorità de communent de malatura de professionem del malatura de la malatura del la malatura de la malatura de la malatura de la malatura de la malatura del malatura del la malatura del la

"Making de real-trace des minificace es pondus de la live A se demonstrate a produció de la live di el Auturon elimeda per de librar de consummendam minificació por la librar de la librar

Antiti du 21 inquientes 2005 modifié définisant les crises des ces toutent per compétences des pertantes proposes qui modifié définisant les crises de ces toutent per le plant des pertantes de services de des pertantes de services de pertantes de services de la crise de ces toutent de la crise de la crise de ces toutent de ces toutent de la crise de la crise de ces toutent de ces toutent de la crise de la crise de ces toutent de ces toutent de la crise de la crise de ces toutent de ces toutent de la crise del crise de la crise del crise de la crise del crise del crise de la c



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DIFFETT revi





ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison Descriptif du bien : Maison individuelle

> individuelle Encombrement constaté : Maison meublée

Adresse: 539 chemin De Castang 24220 Situation du lot ou des lots de copropriété

COUX-ET-BIGAROQUE Etage: Sans Objet

Nombre de Pièces : Bâtiment: Sans Objet Numéro de Lot: Sans Objet Porte: Sans Objet

Référence Cadastrale : NC Escalier: Sans Objet

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral Mitoyenneté: OUI Bâti: NON comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court

Document(s) joint(s): Néant terme

DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client

Nom / Prénom : Madame et Monsieur CHADWICK Christine

Qualité: Particulier

Adresse: 539 Chemin De Castang

24220 COUX-ET-BIGAROQUE

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom:

Qualité: Adresse:

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Le propriétaire

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : CLAUZEL Julien Raison sociale et nom de l'entreprise :

SAS T2L Expertise

Adresse: 21 rue de Juillet 24290 MONTIGNAC

N° siret: 80792986400013

N° certificat de qualification : CPDI4793

Date d'obtention : 06/06/2018

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : ICERT

116b rue Eugène Pottier

35000 RENNES

Organisme d'assurance **AXA France IARD** professionnelle:

N° de contrat d'assurance : 10583929904

Date de validité du contrat 31/12/2022

d'assurance :





D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *		
		RDC		
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
Salon	Porte-fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
Cuisine n°1	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
	Mur - Placoplâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
Local	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte-fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
Salle d'eau/WC	Mur - Placoplâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.		
n°1	Porte n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		
	Porte n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.		





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°1	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Salle d'eau/WC	Mur - Placoplâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
n°2	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Cellier	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation.
Terrasse n°2	Plafond - Plâtre Non peint	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Béton	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Abris de jardin	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Facadas	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation.
Façades	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.
Extérieur	Végétation, souches, piquets, poteaux et débris bois - Bois	Absence d'indices d'infestation.
		RDC/1er
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Ensemble des contre-marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Escalier	Ensemble des marches - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
		1er
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Entrée	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Placard	Conduit de cheminée - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Papier peint	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Papier peint Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation. Absence d'indices d'infestation.
wc		





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°1 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°1 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°1 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°1 Volets - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Salon/Salle à	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
manger	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°2 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°2 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°2 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°2 Volets - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°3 Dormant - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°3 Ouvrant extérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°3 Ouvrant intérieur - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Baie vitrée n°3 Volets - Aluminium	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Cuisine n°2	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
Chambre n°2	Porte-fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plafond - Placoplâtre Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Placoplâtre Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
Salle de	Porte Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
bains/WC	Porte Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Porte Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indices d'infestation.
	Mur - Enduit	Absence d'indices d'infestation.
	Garde-corps - Bois	Absence d'indices d'infestation.
Terrasse n°1	Plafond - Bois brut	Absence d'indices d'infestation.
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices d'infestation.
	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.
		2ème
	Mur - Blocs béton creux	Absence d'indices d'infestation.
0- 11	Plancher - Bois Laine de verre	Absence d'indices d'infestation.
Combles	Charpente - Bois	Absence d'indices d'infestation.
	Couverture - Terre-cuite	Absence d'indices d'infestation.





LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Revêtement sous toiture (doublage) ne permettant pas l'accès à la structure (charpente).

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES (ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)

Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.

Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Les faces des planchers cachées par un revêtement collé (Moquettes, revêtement PVC etc) n'ont pas été contrôlées car inaccessibles sans dégradation.

Ouvrages et parties d'ouvrages invisibles sans démontage ou dégradations.

Les murs derrière les doublages (Placo, Plâtre, Briques etc) n'ont pas été contrôlés car inaccessibles sans dépose des cloisons.

Les sols et pans de mur inaccessibles du fait de la présence des meubles fixes (Cuisine, Salle de Bain) n'ont pas été contrôlés.

Tout ouvrage de bois (impossibilité technique d'accès sans travaux destructifs de la structure) noyé dans la maçonnerie ou sous plâtres, dans une structure bois (solivage entre étages, planchers) n'ont pas été contrôlés.

Vide sous doublage et plafond inaccessible, par conséquent les sondages n'ont pas été exhaustifs. Tout ouvrage se rapportant aux pièces non visitées citées en E.

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...





CONSTATATIONS DIVERSES

Néant

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation de Termite le jour de la visite.

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 19/03/2023.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur



Référence : CHADWICK 8144 19.09.22 T Fait à: MONTIGNAC le: 20/09/2022 Visite effectuée le : 19/09/2022 Durée de la visite : 1 h 00 min

Nom du responsable : PONS Julien

Opérateur : Nom : CLAUZEL

Prénom : Julien

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4793

Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CLAUZEL Julien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 03/05/2018 - Date d'expiration: 02/05/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 28/03/2018 - Date d'expiration: 27/03/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 27/03/2018 - Date d'expiration: 26/03/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 02/05/2018 - Date d'expiration: 01/05/2023

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 06/06/2018 - Date d'expiration: 05/06/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/06/2018.

*Misors derightige de materials et podyts de la kai A es die materials et produit de la Ga 🖁 et Schurons phodiques de l'Ala de conservant del materials et produit de la kie A den lei de mens autoni qui orumbisons de la mentius

"Make of rechaption in wall date at product of the last A and communities at production for laboral and in the last of the state of rechaption of the state or extension of the state of th

Ankli du 21 insperber 2005 modifié définisant les oriteres de cen factors des completances des postumes physiques optimises de la special de la postume de central de postume de postume de central de la postume de central de la postume del de la postume d



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

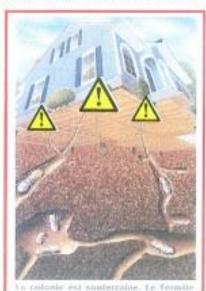
COTTRIC GRINCHEN DISCORDE NAN HY 4 6532 HY 4 6

CPEDIFICIT revis





CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES



resisve Sous error l'eau indispernaçõe à sa vis. Dans la termitière résident le roi er la retire, les lennes lavves, les symphes et les soldats. Les ouvriers capsument à la recherche d'altaments et remonteur les gateries en lla slocufent à l'alia de la formité de remonteur les gateries en lla slocufent à l'alia de la formité de la formi

Le rapport - Etat du bâtiment relatif aux termites - fait état de présence de Termites ou d'indices de présence de Termites. Pour lutter efficacement contre ces insectes, il est indispensable de bien connaître leurs habitudes ...

Les termites sont caractérisés en particulier par des insectes blanchâtres, de 5 à 7 millimètres de long, peu visibles hors de leur milieu naturel, la terre et le bois. Ils possèdent une organisation sociale avec reproducteurs mâles et femeilles, ouvriers, soldats et larves.

**Rois Attaques: Toutes les essences de bois, les Termites s'attaquent même aux plastiques, caoutchouc, textilles, polystyrène.

mème aux plastiques, caoutchouc, textiles, polystyrène.

ATTENTION: Les termites faussement appelés "fourmis blanches" sont souvent confondus avec cette espèce d'Hyménoptère.

Les termites creusent le bois de l'Intérieur. Le bois s'affaiblit et ne peut plus jouer son rôle dans le maintien de la structure de la construction. Ils peuvent dégrader tous les objets constitués de bois (meubles...) et de cellulose (papiers, livres...). Lorsqu'ils

(meubles...) et de cellulose (papiers, livres...). Lorsqu'ils recherchent leur nourriture ils endommagent parfois les matériaux tendres qui se trouvent sur leur chemin (plâtre, isolants, papiers peints...).





Lorsqu'ils rencontrent des matériaux trop durs, les termites les contournent en construisant des galeries faites de particules agglomérées. Ils peuvent également s'adapter et utiliser des conduits existants pour se déplacer (gaines électriques...).

Le danger, et par la même, l'étendue des destructions provoquées par les termites, provient du fait que l'on ne voit rien, que l'on n'entend rien. Parfois, en outre, le travail destructeur s'accomplit avec une foudroyante rapidité.

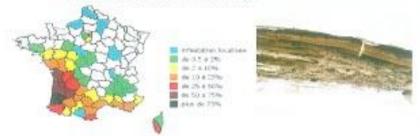
Il est à noter, en règle générale, que les bois altérés par les champignons, qui sont l'indice d'une présence d'humidité, ont la préférence des termites.

Les termites sont lucifuges et redoutent toute exposition à l'air. Ainsi, les galeries faites par les termites sont de deux types : soit creusées dans le sol ou les matériaux tendres tels que le bois, les matières plastiques, le plâtre : soit construites avec un mélange de terre, de particules de bois, d'excrément et de salive à la surface de matériaux trop durs pour pouvoir être forés, comme le béton, le ciment et la pierre. Elles forment alors un réseau de petits cordons ou cordonnets courant sur les murs.

PROTEGER LE BÂTIMENT

Dans les régions infestées, avant ou après la construction d'un bâtiment, il convient de prendre les mesures adaptées pour protéger sa maison. Chaque propriétaire peut prendre des précautions élémentaires et effectuer des contrôles sur les endroits sensibles et propices aux infestations. ATTINTION l'élimination des déchets infestés par les termites duit se faire dans le respect de la réglementation en vigueur (consulter les services municipaux pour plus de précisions)

- Éliminer tous les détritus cellulosiques dans le voisinage du bâti : cartons, souches, piquets et tout bols de coffrage (surtout ne pas enterrer).
- Éliminer toute la végétation à l'endroit de la construction, sur une bande de deux mètres au-delà du périmètre.
- Élimines tous les paints d'humidité stagnants / stupper les fuites d'eau.
- En cas de travaux, utiliser de préférences des bois d'œuvre ayant subit un traitement préventif contre les Termites
- Ne pas stocker du bois de chauffage le long des murs.
- N'entreposez pas les bois, cartons, emballages dans les caves, remises, videsanitaires à même le sol.
- Appuyez-vom sur les professionnels du traitement de votre secteur pour avoir un avis technique concernant votre situation





Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : CHADWICK 8144 19.09.22 Pour le compte de T2L EXPERTISE Date de réalisation : 19 septembre 2022 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° DDT/SEER/RDPF/2019-03-046 du 18 mars 2019.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens

Coordonnées géographiques (WGS84)

Longitude : 0.97246 Latitude : 44.85259

Vendeur

CHADWICK Christine



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

	Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
	Votre commune Votre immeuble						
Туре	Type Nature du risque Etat de la procédure Date				Travaux	Réf.	
PPRn	Inondation	approuvé	15/04/2011	non	non	p.3	
Zonage de sismicité : 1 - Très faible (1)				non	-	-	
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible (2)				non	-	-	

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails	
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen	
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-	
Basias, Basol, Icpe	Non	0 site* à - de 500 mètres	

^{*}ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

⁽¹⁾ Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

⁽²⁾ Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

⁽³⁾ Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

	Etat des risques complémentaires (Géorisques)				
	Risques	Concerné	Détails		
	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-		
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
Inondation	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
	Remontées de nappes	Non	-		
Instal	Installation nucléaire		-		
Mouve	ement de terrain	Non	-		
TIES.	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-		
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	-		
ou de l'air	ICPE : Installations industrielles	Non	-		
Cavit	Cavités souterraines		-		
Can	Canalisation TMD		-		





SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	4
Localisation sur cartographie des risques	
Déclaration de sinistres indemnisés	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
Annexes	8



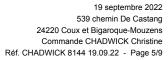
19 septembre 2022 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens Commande CHADWICK Christine Réf. CHADWICK 8144 19.09.22 - Page 4/9

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

_	ations, interdictions, servitude est établi sur la base des infor DDT/SEER/R				ou technologiques
Situation du bien immobilie	r (bâti ou non bâti)			Document re	éalisé le : 19/09/2022
2. Adresse	· · · · ·				
539 chemin De Castang					
24220 Coux et Bigaroque-	Mouzens				
3. Situation de l'immeuble a L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan Les risques naturels pris es Inondation Mouvement de terrain	s le périmètre d'un PPRn s le périmètre d'un PPRn	prescrit appliqué par an approuvé Remontée de nappe	licipation (les risques grisés ne l		non X non X non X Non X Avalanche ption volcanique
	autre [é par des prescriptions de trav s par le règlement du PPR nat		t du ou des PPRn		non X
4. Situation de l'immeuble a	u regard de plans de prévent	tion des risques minier	s [PPRm]		
L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan L'immeuble est situé dan Les risques miniers pris en	s le périmètre d'un PPRm s le périmètre d'un PPRm	prescrit appliqué par an approuvé	·	OUI OUI OUI Tont pas l'objet d'une procé	
Risque miniers Pollution des sols	Affaissement Pollution des eaux				
	é par des prescriptions de trav s par le règlement du PPR min		t du ou des PPRm		non X
5. Situation de l'immeuble a	u regard de plans de prévent	tion des risques techno	ologiques [PPRt]		
Risque Industriel L'immeuble est situé en se L'immeuble est situé en z Si la transaction concern	s le périmètre d'un PPRt es pris en compte sont liés à : Effet thermique ecteur d'expropriation ou de	escrits ont été réalisés	Effet t	oui oui oui font pas l'objet d'une procé oxique oui oui oui oui euble oui	non X non X dure PPR sur la commune) Projection non X non X non N non N
	gravité, probabilité et cinétiq				
en application des articles R 563-4 et D	u regard du zonage régleme 5638-1 du code de l'environnement modifié s une commune de sismicité :	s par l'Arrêté et les Décrets n°2010	-1254 / 2010-1255 du 22 octobre	2010. dérée Faibl	Très faible
en application des articles R125-23 du	u regard du zonage régleme code de l'environnement et R1333-29 du cod une Zone à Potentiel Radon	e de la santé publique, modifiés p	ar le Décret n°2018-434 du 4 juin	2018 acteur de transfert	Faible zone 1 X
	inistres indemnisés par l'assur nnée dans l'acte authentique			oui	non
9. Situation de l'immeuble a	u regard de la pollution des s	ols			
L'immeuble est situé dan. Aucun SIS ne concerne cette commun	s un Secteur d'Information sur ne à ce jour	les Sols (SIS)		oui	non X
Parties concernées					
Vendeur	CHADWICK Christine		à	le	
Acquéreur			à	le	
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'o préventive et concerner le bien im	obligation ou d'interdiction réglementaire mobilier, ne sont pas mentionnés par cet	particulière, les aléas connus c état.	ou previsibles qui peuvent être	e signalès dans les divers do	cuments d'intormation





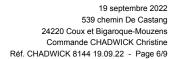
Inondation

Non concerné*

PPRn Inondation, approuvé le 15/04/2011

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques







Déclaration de sinistres indemnisés

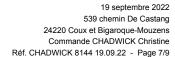
en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels Ancienne commune de Coux-et-Bigaroque Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et se de l'impar d'infine par l'infine par l'infine pa	Indemnisé
Ancienne commune de Coux-et-Bigaroque Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/05/2008 25/05/2008 13/08/2008 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/07/2005 30/09/2005 22/02/2008 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/12/1999 29/12/1999 30/12/1999 Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 10/01/1996 13/01/1996 17/04/1996 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 10/01/1996 13/01/1996 17/04/1996 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1993 15/01/1994 10/02/1994 Tempête (vent) 60/07/1999 60/07/1998 11/10/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/04/1996 29/04/1996 29/04/1996 14/09/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/04/1996 29/04/1996 29/04/1996 03/08/1986 Tempête (vent) 60/07/1998 11/11/1982 19/11/1982 Ancienne commune de Mouzens Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/05/2008 25/05/2008 13/08/2008 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/07/2005 30/09/2005 22/02/2008 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/12/1999 29/12/1999 30/12/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1991 31/01/1992 31/12/1999 30/12/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1993 30/12/1999 30/12/1999 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ru	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O1/07/2005 30/09/2005 22/02/2008 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1993 30/12/1999 30/12/1992 40/10/1982 40/10/1982 40/10/1982 40/10/1982 40/10/1982 40/10/1982 30/12/1999	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/07/2005 30/09/2005 22/02/2008 19/10/2003 10/10/10/20/1994 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1996 10/10/11/1999 10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/10/1	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mol/01/1996 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mol/07/1999 Mol/07/1	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 10/01/1996 13/01/1999 15/01/1999 10/02/1994 10/02/1995 10/02/1996 10/02/1999 10	
Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 10/01/1996 13/01/1998 15/01/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1994 10/02/1998 10/03/1999 10/03/1	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 10/01/1994 13/01/1994 10/02/1994 16/09/1989 15/01/1994 16/09/1989 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1889 16/09/1899	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1993 15/01/1994 10/02/1994 Tempête (vent) 06/07/1989 06/07/1989 16/09/1989 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/05/1989 31/12/1991 17/10/1992 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/04/1986 29/04/1986 03/08/1986 Tempête (vent) 06/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 Ancienne commune de Mouzens Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/05/2008 25/05/2008 13/08/2008 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/07/2005 30/09/2005 22/02/2008 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 04/06/2003 04/06/2003 19/10/2003 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/12/1999 29/12/1999 30/12/1999 Mouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1993 15/01/1994 10/02/1994 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/05/1989 31/12/1999 30/12/1997 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/05/1989 31/12/1999 30/12/1997 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/05/1989 31/12/1991 07/05/1995 Tempête (vent) 06/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs. le document d'information communal sur les risques majeurs. le document d'information communal sur les risques majeurs. Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens Adresse de l'immeuble : 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	
Fempète (vent) 06/07/1989 06/07/1989 16/09/1989 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O1/05/1989 31/12/1991 17/10/1992 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/04/1986 29/04/1986 03/08/1986 Fempète (vent) 06/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 Ancienne commune de Mouzens Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O1/07/2005 30/09/2005 22/02/2008 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue O4/06/2003 04/06/2003 19/10/2003 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue O4/06/2003 04/06/2003 19/10/2003 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue O4/06/2003 04/06/2003 19/10/2003 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue O4/06/2003 19/10/2003 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue O4/06/2003 19/10/2003 O4/06/2003 19	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O1/05/1989 31/12/1991 17/10/1992 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue O6/11/1982 O6/11/1993 O6/11/1993 O6/11/1994 O6/11/1994 O6/11/1994 O6/11/1994 O6/11/1994 O6/11/1995 O6/11/1995 O6/11/1992 O6/11/1992 O6/11/1982 O6/11/1983 O6/11/1983 O6/11/1983 O6/11/1983 O	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/04/1986 29/04/1986 19/11/1982 19/11/1982 Ancienne commune de Mouzens Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/05/2008 25/05/2008 13/08/2008 25/05/20	
Ancienne commune de Mouzens Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Od/06/2003 30/09/2005 22/02/2008 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Od/06/2003 04/06/2003 19/10/2003 Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Odo/12/1999 29/12/1999 30/12/1999 Odouvement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement d'information - Tassements différentiels O1/01/1992 31/12/1998 30/12/1997 Odo/11/1982 10/11/1982 10/11/1982 10/11/1982 Odo/11/1982 10/11/1982 10/11/1982 Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquernet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Préfecture : Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens	
Ancienne commune de Mouzens Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/05/2008 25/05/2008 13/08/2008 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O1/01/1993 15/01/1994 10/02/1994 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O1/05/1998 31/12/1999 30/12/1997 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O1/05/1989 31/12/1991 07/05/1995 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels O6/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquenternet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Préfecture : Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 25/05/2008 25/05/2008 13/08/2008 25/05/2008 13/08/2008 25/05/2008 25	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue douvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue douvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue douvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1999 30/1	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Odouvement de terrain Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement de terrain Odouvement de terrain Odouvement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Odouvement d'information - Tassements différentiels Odouvement d'information communal sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquerent, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Odouvement d'information communal sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquerent, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Odouvement de terrain Odouvement d'information communal sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquerent, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Odouvement d'information communal sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquerent, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Odouvement d'exercite de boue Odouvement d'exercite d'exercite d'exercite d'ex	
ar une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue douvement de terrain ar une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1993 15/01/1994 10/02/1994 décheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/01/1992 31/12/1996 30/12/1997 décheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/05/1989 31/12/1991 07/05/1995 empête (vent) 06/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquement, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Préfecture : Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens Adresse de l'immeuble : 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	
Mouvement de terrain 25/12/1999 29/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1999 30/12/1994 30/12/1994 30/12/1994 30/12/1994 30/12/1994 30/12/1997 30/12/1997 30/12/1997 30/12/1997 30/12/1997 30/12/1998 31/12/1991 30/12/1997 30/12/1997 30/12/1998 31/12/1991 30/12/1997 30/12/1998 31/12/1991 30/12/1997 30/12/1998 31/12/1991 30/12/1997 30/12/1997 30/12/1998 31/12/1991 30/12/1997 30/12/1998 31/12/1998 31/12/1991 30/12/1997 30/12/1998 30/12/198 30/12/198 30/12/198 30/12/198 30/12/198 3	
Advesse de l'immeuble: Commune: Coux et Bigaroque-Mouzens Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue 30/12/1993 15/01/1994 10/02/1994 30/12/1995 30/12/1997 31/12/1996 30/12/1997 31/12/1996 30/12/1997 31/12/1999 31/12/1991 07/05/1995 31/12/1991 07/05/1995 31/12/1991 07/05/1995 31/12/1991 07/05/1995 31/12/1991 07/05/1995 31/12/1991 07/05/1995 31/12/1991 07/05/1995 40/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 40/11/1982 10/11/1982 40/11/1982	
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/01/1992 31/12/1996 30/12/1997 Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/05/1989 31/12/1991 07/05/1995 Tempête (vent) 06/11/1982 10/11/1982 10/11/1982 10/11/1982 Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquenternet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Préfecture : Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens Adresse de l'immeuble : 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	
décheresse et réhydratation - Tassements différentiels 01/05/1989 31/12/1991 07/05/1995 dempête (vent) 06/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 our en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs : www.prim.net Préfecture : Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens Adresse de l'immeuble : 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	
Préfecture : Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens O6/11/1982 10/11/	
rempête (vent) 06/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 19/11/1982 10/11/1982 10/11/1	
Prour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risquenternet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net Préfecture : Périgueux - Dordogne Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens Adresse de l'immeuble : 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	
Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	es majeurs et, s
Commune : Coux et Bigaroque-Mouzens 539 chemin De Castang 24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	
24220 Coux et Bigaroque-Mouzens	
Etabli le :	
Vendeur : Acquéreur :	
Vendeur : Acquéreur :	

CHADWICK Christine





Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par T2L EXPERTISE en date du 19/09/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT/SEER/RDPF/2019-03-046 en date du 18/03/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral n° DDT/SEER/RDPF/2019-03-046 du 18 mars 2019
- > Cartographies :
- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 15/04/2011
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PREFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires Service : Eau, environnement et risques

Cité administrative 24016 – Périgueux cedex Tél.: 05 53 45 56 62 Télécopie: 05 53 45 56 50

Arrêté nº DOT SEER/ROPF/2049-03-046

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS

> Le Préfet de la Dordogne, Chevalier de la Légion d' Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs et à la réparation des dommages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 à L 125-7 et R 125-23 à R125-27 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux nouvelles zones de sismicité ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°060154 du 07 février 2006 modifié relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

Considérant la création de la commune nouvelle de COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS au $1^{\rm er}$ janvier 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRETE

Article 1er: Les arrêtés préfectoraux n° 110563 et n° 110606 du 25/05/2011, concernant respectivement les anciennes communes de COUX-ET-BIGAROQUE et MOUZENS, sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

Article 2: Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées et/ou réglementées,
- les cartographies du risque sismique et des zones à potentiel radon sont annexées à l'arrêté préfectoral général modifiant l'arrêté préfectoral n° 060154 susvisé,
- la cartographie des secteurs d'information sur les sols est accessible sur le site national www.georisques.gouv.fr dans l'espace « Pollution des sols et anciens sites industriels »,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture, et sous-préfecture.

Le dossier d'information est aussi accessible sur le site internet de la préfecture www.dordogne.gouv.fr

Article 3 : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L 125-5 du code de l'environnement et à l'article 3 du décret n° 2005-134 du 15 février 2005.

Article 4 : Les arrêtés de catastrophes naturelles sont consultables sur le site national www.georisques.gouv.fr à la rubrique « descriptif des risques » ainsi qu'à la préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 5 : Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, Mme et MM. les sous-préfets d'arrondissement, Mmes et MM. les chefs de service régional ou départemental et Mme ou M. le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Périgueux, le 1 8 MARS 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Secréptie Général

Laurent SIMPLICIEN



Les Services de l'Etat en Dordogne Direction départementale des territoires

VALLEE DE LA DORDOGNE

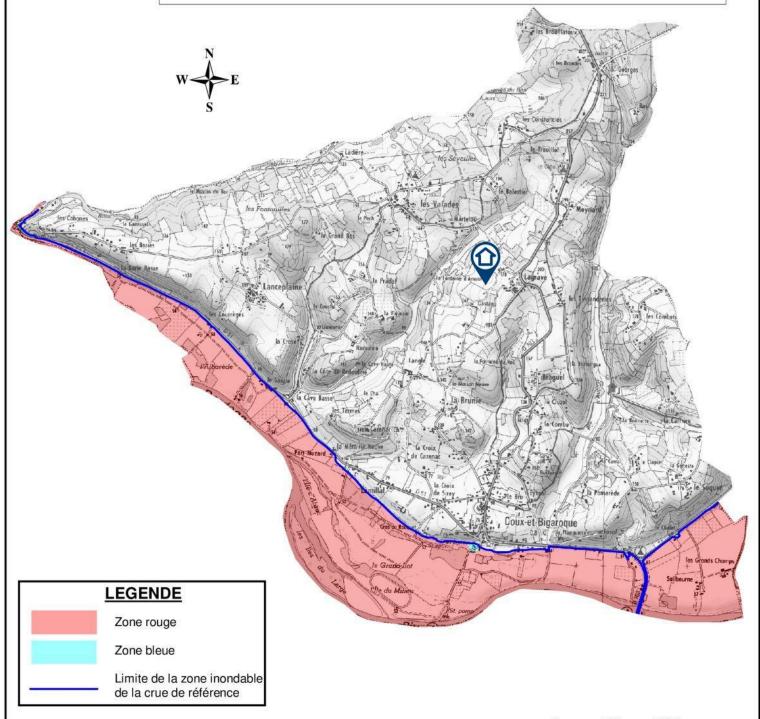
Rivière Dordogne

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

Du plan de Prévention du Risque inondation

(Approuvé par arrêté préfectoral du 15 avril 2011)

COMMUNE DE COUX ET BIGAROQUE



Attention, il s'agit d'une cartographie informative. Pour tout renseignement plus précis, consulter le PPR disponible en mairie, préfecture et sous préfecture. 0 500 1000 Mètres

